

## Communauté de Communes du Triangle Vert

**Conseil Communautaire du jeudi 7 mars 2024**

**à 20 h 00 à SAULX (Salle polyvalente)**

—

### Procès-verbal

Le sept mars deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52**

#### **Présents votant (47)**

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, , Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSE, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRE, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN., Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

#### **Ont donné pouvoir (5)**

Marie-Alyette JACQUES à Patrick GOUX, BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, Mickaël MUHLEMATTER à Benjamin GONZALES, Jean DESMARTIN à Sophie TARAN Jean DROUHARD à Régis BOILLOT.

**Absents excusés (0) :**

**Absents (2 pour les votes des comptes administratifs)**

Mickaël MUHLEMATTER, Benjamin GONZALES.

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

#### **Informations :**

- Bilan des aides à l'immobilier d'entreprises
- Panneau communes CCTV
- Fauchage : 15 mars / 15 août
- Convention DRAC : culture
- Estivales de Saône
- Cinéma plein-air
- PLUi : commissions thématiques
- Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2023 : approuvé à l'unanimité.

## **Administration :**

### **2024-01 - Correction de la délibération 2023-81 du 6 juillet 2023 – Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 19 h 00 hebdomadaires**

Lors de la réunion du 6 juillet 2023, le conseil communautaire a validé la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 19 h 00 hebdomadaire. Par erreur, le corps de la délibération ne correspond pas à cette création, seul le titre est exact.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de confirmer la création de l'emploi permanent créé par délibération 2023-81 du 6 juillet 2023, au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 19 h 00 hebdomadaires (19/35<sup>ème</sup>), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'encadrement des enfants dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

Les modalités de rémunération fixé dans ladite délibération reste inchangées (hors modification de l'indice minimum intervenu en janvier 2024)

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

## **Urbanisme / travaux :**

### **2024-02 - PLU FRANCHEVELLE – DPEMC : bilan de la concertation**

#### 1) Rappel du contexte

La Communauté de Commune du Triangle Vert (CCTV), compétente en matière de document d'urbanisme, a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de FRANCHEVELLE.

Cette procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet permet de créer des règles d'urbanisme pour mettre en œuvre un projet d'intérêt général pour la collectivité.

La procédure de déclaration de projet qui entraîne la mise en compatibilité du PLU est soumise à évaluation environnementale et donc à concertation.

Le projet d'intérêt général de maison intergénérationnelle répond à l'enjeu du vieillissement de la population dans les territoires ruraux de la CCTV.

La mise en compatibilité du PLU vise à reclasser des parcelles, actuellement classées en zone agricole, en zone urbanisable. Une analyse de l'impact sur l'environnement a été réalisée afin de prendre en compte les différents enjeux paysagers et environnementaux (prise en compte des cours d'eau, des zones Natura 2000 et des zones humides, intégration paysagère ...).

#### 2) Rappel des mesures prises pour la mise en œuvre de la concertation et bilan de la concertation

Les modalités de la concertation préalable ont été fixées par la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2023 et consistaient en :

- la mise à disposition du public d'un dossier technique en version papier en mairie de FRANCHEVELLE et au siège de la Communauté de Communes du Triangle Vert, 27 Grande rue, 70240 SAULX aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la procédure. Ces dossiers seront accompagnés de registres dans lesquels le public pourra faire part de ses observations ;
- la possibilité de télécharger le dossier technique sur le site internet de la Communauté de Commune du Triangle Vert à l'adresse suivante : <https://cctv70.fr/fr/> ;
- la possibilité de transmettre des observations relatives à la mise en comptabilité par déclaration de projet par courrier à M. le Président de la Communauté de Commune du Triangle Vert et par mail à l'adresse suivante : [contact@cctv70.fr](mailto:contact@cctv70.fr) ;
- l'organisation d'une réunion publique en commune de FRANCHEVELLE.

Les registres de concertation n'ont pas reçu de remarque. Aucun courrier ou mail n'a été adressé ni au président de la CCTV ni au Maire de FRANCHEVELLE.

La réunion publique s'est tenue le 17 février 2024 de 10h à 12h à la salle des fêtes de FRANCHEVELLE et a regroupé une dizaine de personnes. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal « Les AFFICHES HAUTE SAÔNE » du vendredi 2 février 2024 portant le numéro 4106.

Les thèmes ou questions principalement abordés ont portés sur :

- la prise en considération des risques environnementaux dans le règlement écrit : une zone 1AU sera créée pour le projet en tenant compte du risque de remontée de nappe avec l'interdiction des sous-sols et caves et le 1<sup>er</sup> niveau de plancher devra être supérieur au terrain naturel.
- la durée de la construction dès l'approbation finale de la déclaration de projet emportant mise en comptabilité par la CCTV.

A noter : des questions ont porté sur le PLUi en cours de rédaction.

Concernant la zone du projet, c'est un espace agricole et une parcelle communale, elle n'est pas concernée par un bail agricole.

Cette concertation s'est tenue dans une ambiance sereine et a permis d'expliquer la notion d'intérêt général et le déroulé de la procédure de la déclaration de projet emportant mise en comptabilité, de confirmer les enjeux de la procédure et de l'intérêt général du projet ainsi que les nécessités de définir un projet en accord avec les enjeux environnementaux.

### 3) Rappel du déroulement de la procédure

Le dossier de déclaration de projet a été transmis aux personnes publiques associées et une réunion d'examen conjoint a été organisée le 23 novembre 2023. Le projet a été validé avec quelques modifications notamment la création d'une zone 1AU pour le projet et le changement de nom de Maison Transgénérationnelle à Maison Intergénérationnelle."

La MRAe a informé d'une absence d'avis en date du 21 décembre 2023.

Les personnes publiques associées s'étant prononcées sur le projet, la réponse de la MRae étant produite, l'enquête publique peut être organisée.

L'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme stipule que : « Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Vu l'arrêté prescrivant la DPEMC du président de la CCTV du 08 juin 2023 ;

Vu le PLU de FRANCHEVELLE approuvé en 2009, modifié en 2013 ;

Vu l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article R.104-13 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 01 juin 2023, définissant les modalités de la concertation ;

Vu les mesures de concertation mises en œuvre ;

Vu les observations recueillies et le bilan de la concertation présenté ;

Le président propose au conseil communautaire de poursuivre la procédure de déclaration de projet pour l'implantation d'une Maison Intergénérationnelle emportant mise en compatibilité du PLU de FRANCHEVELLE.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de FRANCHEVELLE et au siège de la CCTV pendant 1 mois. Une copie de la présente délibération sera adressée au Préfet.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence, BAUMONT, Gérard COULIN)*

## **2024-03 - PLU FRANCHEVELLE – Modification n°2 : modalités de mise à disposition au public**

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU de FRANCHEVELLE pour modifier le règlement écrit et plus spécifiquement la règle d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone A afin de réduire de 6 à 3m ces limites ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCHEVELLE approuvé le 3 juillet 2009 et modifié le 8 mars 2013 ;

Vu l'arrêté n°2023-241 du Président de la CCTV du 21 novembre 2023 mettant en œuvre la procédure de modification simplifiée n°2 ;

Le Président propose au conseil communautaire d'organiser la concertation relative à la modification n°2 du PLU de FRANCHEVELLE selon les modalités suivantes :

- Un dossier technique en version papier sera tenu à disposition du public en mairie de FRANCHEVELLE et au siège de la Communauté de Communes du Triangle Vert, 27 Grande rue, 70240 SAULX, aux jours et heures habituels d'ouverture du 2 avril au 2 mai 2024. Ces dossiers seront accompagnés de registres dans lesquels le public pourra faire part de ses observations ;
- Le dossier technique sera également téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Commune du Triangle Vert à l'adresse suivante : <https://cctv70.fr/fr/>
- Les observations relatives à la modification n°2 du PLU de FRANCHEVELLE peuvent également être adressées par courrier à M. le Président de la Communauté de Commune du Triangle Vert et par mail à l'adresse suivante : [contact@cctv70.fr](mailto:contact@cctv70.fr)
- Le dossier tenu à la disposition du public comprend le projet de modification du PLU et les éventuels avis émis par les personnes publiques associées.
- À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président de la CCTV en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.
- Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local à définir. Cet avis sera également au tableau d'affichage extérieur de la mairie de FRANCHEVELLE et au siège de la CCTV au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.
- La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 à R.153-22 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de FRANCHEVELLE et au siège de la Communauté de Commune du Triangle Vert pendant 1 mois. Mention de cet affichage sera publié en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée au Préfet.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Régis BOILLOT)*

## **2024-04 - Extension périscolaire SAULX - validation de l'Avant-Projet Détaillé et lancement de la procédure de consultation des entreprises**

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 février 2023 par laquelle le conseil communautaire a validé l'étude de faisabilité pour l'extension du bâtiment périscolaire et de l'école de SAULX pour un budget global d'opération prévisionnel de 2 470 000 € HT et autorisé le Président à engager les démarches de consultation de la maîtrise d'œuvre et signer le marché à intervenir,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 octobre 2023 par laquelle le conseil communautaire a validé le plan de financement sur la base d'un coût prévisionnel d'opération de 2 470 000 € HT ;

Le maître d'œuvre chargé du projet d'extension du périscolaire de SAULX a présenté l'Avant Projet Détaillé.

Après avoir exposé ce projet au conseil communautaire, le Président propose au conseil communautaire de :

- valider l'avant-projet définitif, l'estimation prévisionnelle définitive de 2 470 000 € n'étant pas modifiée ;
- l'autoriser à signer et déposer la demande de permis de construire ;
- l'autoriser à lancer la procédure de consultation pour les marchés de travaux et à signer les marchés à intervenir et toute pièce nécessaire à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

#### **2024-05 - Déclaration d'intérêt communautaire – les aires de covoiturage**

Dans le cadre du CRTE d'une part et du PACT2 signé avec le Département d'autre part, un projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à QUERS est prévu. Ce projet a été envisagé dans le cadre de la compétence voirie d'intérêt communautaire. Toutefois, l'aménagement des aires de covoiturage n'étant pas spécifiquement nommé dans la délibération du 5 mai 2022 précisant l'intérêt communautaire lors de la modification des statuts.

Le Président propose donc de compléter la délibération du 5 mai 2022 avec l'ajout d'un 4<sup>ème</sup> alinéa dans le chapitre « En matière de voirie » : la création ou l'aménagement et entretien d'aires de covoiturage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

#### **2024-06 - Aire de covoiturage de QUERS – validation du projet**

Par délibération 2023-110 du 5 octobre 2023, le conseil communautaire a autorisé l'acquisition d'un terrain à la commune de QUERS pour la création d'une aire de covoiturage, projet inscrit dans le CRTE et le PACT2 signé avec le Département.

Le coût global de ce projet est estimé à 80 000 € HT soit 96 000 € TTC et le plan de financement envisagé serait le suivant :

Etat – DETR	40,00 %	32 000 €
Département	12,50 %	10 000 €
Fonds Vert	27,50 %	22 000 €
Autofinancement	20,00 %	16 000 €

Le Président propose au conseil communautaire de valider le projet et le plan de financement estimatif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

#### **2024-07 - Création d'un parcours sportif – validation du projet**

Dans le cadre du CRTE, un projet de création d'un parcours sportif et de santé est prévu sur la commune de CHATENOIS.

Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire que la CCTV soit propriétaire du terrain, il convient donc d'acheter le terrain à la commune de CHATENOIS, cette dernière cédant l'emprise du parcours pour l'euro symbolique à la CCTV. Il est précisé qu'après création du parcours, ce dernier sera entretenu par la Commune de CHATENOIS et que la CCTV s'engage à garantir l'accès gratuit à ce parcours aux élèves des écoles, collèges et lycées pour la pratique d'éducation physique et sportive.

Le coût global de ce projet est estimé à 80 000 € HT soit 96 000 € TTC et le plan de financement envisagé serait le suivant :

ANS	50,00 %	40 000 €
Département	9,00 %	7 500 €
Région	21,00 %	16 500 €
Autofinancement	20,00 %	16 000 €

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition à intervenir, à valider le projet et le plan de financement estimatif.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :*

<i>POUR</i>	<i>45</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>2</i>	<i>BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>5</i>	<i>PHILIPPE Sylvie, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Alyette, BAUMONT Laurence, COULIN Gérard</i>

### **Finance - fiscalité :**

#### **2024-08 - Compte de gestion 2023 – Budget Principal**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

#### **2024-09 - Compte de gestion 2023 – Budget Périodique**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

#### **2024-10 - Compte de gestion 2023 – Budget Ordures Ménagères**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

#### **2024-11 - Compte de gestion 2023 – Budget SPANC**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

#### **2024-12 - Compte de gestion 2023 – Budget GEMAPI**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

#### **2024-13 - Compte de gestion 2023 – Budget ZAE**

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

## 2024-14 - Compte administratif 2023 – Budget Principal

Le Président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	162 791.47 €	173 830.53 €
012	Charges de personnel	359 945.83 €	398 789.59 €
65	Autres charges gestion courante	603 677.53 €	877 905.95 €
66	Charges financières	75 204.72 €	65 062.41 €
67	Charges exceptionnelles	230 000.00 €	26 489.55 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €
014	Atténuation de produits	412 612.96 €	435 952.71 €
	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>1 844 232.51 €</i>	<i>1 978 030.74 €</i>
D042	Amortissements	143 712.89 €	739 019.15 €
D023	Virement à la sect <sup>e</sup> d'investissement	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 987 945.40 €</b>	<b>2 717 049.89 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
13	Atténuation de charges	3 942.06 €	13 828.17 €
70	Produits des services	2 309.83 €	7 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 726 751.09 €	1 821 238.36 €
74	Dotations et participations	729 500.39 €	779 065.43 €
75	Autres produits de gestion courante	140 584.57 €	116 323.78 €
77	Produits Exceptionnels	11 486.13 €	186 851.45 €
	<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>2 614 574.07 €</i>	<i>2 924 307.19 €</i>
R042	Opérations d'Ordre de Transferts	60 274.90 €	517 153.47 €
002	Excédent antérieur reporté	653 068.84 €	973 086.97 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 327 917.81 €</b>	<b>4 414 547.63 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>1 339 972.41 €</b>	<b>1 697 497.74 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
D16	Remboursements d'emprunts	236 299.56 €	306 334.37 €
20	Immobilisations incorporelles - PLUi	100 883.63 €	92 662.10 €
204	Subventions d'équipement versées	18 305.90 €	28 132.50 €
21	Autres charges gestion courante	73 361.86 €	9 834.71 €
OP 202201	Restruct. Batiment pour micro-crèche SAULX		180 575.03 €
OP 202202	Construction périscolaire SAULX		151 773.28 €
OP 202203	Const. micro-crèche CITERS-VILLERS		87 265.55 €
OP 202204	Extension maison de santé		17 211.94 €
OP 202401	PLUI		0.00 €
OP 202402	Air de ovoitureage QUERS		0.00 €
OP 202403	Parcours Chatenois		0.00 €
275	Autres immobilisations financières	143.00 €	0.00 €
Total 4581	Opérations sous mandat (défibrillateurs)		55 020.00 €
D040	Opérations ordres entre section	60 274.90 €	517 153.47 €
D041	Opérations patrimoniales		184 999.00 €
	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>489 268.85 €</i>	<i>1 630 961.95 €</i>
020	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
D001	Déficit d'investissement reporté	242 520.05 €	313 166.54 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>731 788.90 €</b>	<b>1 944 128.49 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
10222	Dotations Fonds divers Réserves	8 414.99 €	13 778.13 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	265 120.05 €	372 166.54 €
13	Subventions d'investissement	424.00 €	20 502.00 €
R16	Emprunts et dettes assimilés		0.00 €
27	Autres immobilisations financières	950.00 €	230 000.00 €
45	Opération sous mandat		55 020.00 €
024	Produits de cessions d'immobilisation		0.00 €
R040	Op <sup>s</sup> ordre entre section (amortissements)	143 712.89 €	739 019.15 €
R041	Op <sup>s</sup> patrimoniales		184 999.00 €
	<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>418 621.93 €</i>	<i>1 615 484.82 €</i>
021	Virt de la Section Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>418 621.93 €</b>	<b>1 615 484.82 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-313 166.97 €</b>	<b>-328 643.67 €</b>

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER et Bernard GAUDINET, 1<sup>er</sup> vice-président est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-15 - Compte administratif 2023 – Budget Périodique

Hervé EPLE, 2<sup>ème</sup> vice-président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

Article	Libellé Article Dépenses	CA 2022	CA 2023
Total 11	Charges à caractère général	321 104.14 €	313 806.74 €
Total 12	Charges de personnel	690 481.41 €	758 053.93 €
023	Virement à la sect <sup>e</sup> d'investissement	0.00 €	0.00 €
042	Opérations d'Ordre de Transferts	4 636.20 €	5 889.69 €
Total 65	Autres charges gestion courante	4 071.83 €	16 405.93 €
Total 66	Charges financières	831.58 €	718.03 €
Total 67	Charges exceptionnelles	3 301.10 €	194.00 €
Total 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 024 426.26 €</b>	<b>1 095 068.32 €</b>

Article	Libellé Article Recettes	CA 2022	CA 2023
002	Excédent antérieur reporté	54 956.81 €	33 503.69 €
Total 13	Atténuation de charges	2 900.23 €	13 734.71 €
Total 042	Opérations d'Ordre de Transferts	31.20 €	3 399.00 €
Total 70	Produits des services	380 452.67 €	451 517.72 €
Total 74	Dotations et participations	628 805.88 €	653 520.37 €
74751	<b>dont Particip du GFP de Rattachement</b>	<b>350 000.00 €</b>	<b>373 000.00 €</b>
Total 75	Autres produits de gestion courante	1.08 €	0.79 €
Total 77	Produits Exceptionnels	232.00 €	561.47 €
<b>Total</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 067 379.87 €</b>	<b>1 156 237.75 €</b>

**Excédent ou Déficit de Fonctionnement : 42 953.61 € 61 169.43 €**

Article	Libellé Article Dépenses	CA 2022	CA 2023
001	Déficit d'investissement	8 251.74 €	9 449.92 €
Total 16	Remboursements d'emprunts	7 570.53 €	7 684.09 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	4 668.00 €	0.00 €
Total 21	Autres charges gestion courante	17 746.99 €	393.42 €
Total 27	Autres Immobilisations Financières	0.00 €	0.00 €
Total 040	Opérations ordres entre section	31.20 €	3 399.00 €
	Reste à Réaliser	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>Dépenses Investissement</b>	<b>38 268.46 €</b>	<b>20 926.43 €</b>

Article	Libellé Article Recettes	CA 2022	CA 2023
021	Virt de la Section Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserves	17 384.34 €	10 400.27 €
Total 13	Subventions d'investissement	6 798.00 €	0.00 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €
Total 040	Opérations d'ordres entre section	4 636.20 €	5 889.69 €
<b>Total</b>	<b>Recettes Investissement</b>	<b>28 818.54 €</b>	<b>16 289.96 €</b>

**Balance Investissement : -9 449.92 € -4 636.47 €**

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-16 - Compte administratif 2023 – Budget Ordures Ménagères

Le Président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

<b>M4 BUDGET ORDURES MENAGERES (51200)</b>		
<b>VUE DETAILLEE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
D 6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 706.00
D 6068	Autres fournitures	0.00
D 6215	Personnel affecté	2 000.00
D 627	Services bancaires	1 365.67
D 62871	Remboursement de frais	1 451.53
D 6541	Admission en non valeur	1 543.23
D 6542	Créances éteintes	2 346.74
D 658	Charges diverses	1 171 967.73
D673	Titres annulés sur exerc.ant.	2 208.55
D 6811	Amortissements	0.00
D 6817	Dépréciation de créances	0.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 184 589.45</b>
D002	REPORT DEFICIT FONCTIONNEMENT	18 800.91
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 203 390.36</b>
R 706	Prestations services	1 249 495.10
R 7588	Autres produits de gestion	1 709.10
R 7714	Recouvrement créances admises en non val	240.72
R 7718	Autre produits exceptionnels	54.78
778	Autres Produits exceptionnels	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 251 499.70</b>
R002	REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 251 499.70</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>48 109.34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>
R 28183	Materiel bureau Op Ordre	0.00
R 28188	Autres matériel	0.00
<b>TOTAL AMORTISSEMENT INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>
R001	REPORT EXCEDENT INVESTISSEMENT	30 409.97
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>30 409.97</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>30 409.97</b>
<b>Résultat total de l'exercice</b>		<b>78 519.31</b>
<b>Résultat à affecter (report au BP N+1)</b>		<b>48 109.34</b>

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER et Bernard GAUDINET, 1<sup>er</sup> vice-président est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-17 - Compte administratif 2023 – Budget SPANC

Le Président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

<b>M49</b>		<b>BUDGET SPANC (02003)</b>
<b>VUE DETAILLEE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
611	Sous traitance	11 145.20
6215	Personnel affecté	5 000.00
6231	Annonces, insertions	0.00
627	Services bancaires	44.06
6541	Créances non valeur	770.00
6542	Créances éteintes	0.00
673	Titres annulés	3 805.00
6742	Subvention except. équip	9 000.00
6811	Amortissements	1 071.84
D 6817	Dépréciation de créances	206.06
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 042.16</b>
23	Virement à section d'investissement	0.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 042.16</b>
7062	Redevances	41 925.00
7068	Autres prestations de service	0.00
748	Autres subventions d'expl.	7 750.00
777	Amortissement subv AGE	3 559.90
7711	Pénalités perçues	8 820.00
7718	Autres produits exceptionnels	103.43
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 158.33</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	144 277.96
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>206 436.29</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>175 394.13</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
		<b>CA 2023</b>
139111	Reprise Subv AGE	0.00
13915	Groupements de collectivités	3 559.90
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 559.90</b>
28088	Autres immobil. Op Ordre	1 071.84
001	Solde exécution investissement reporté	2 581.06
021	Virement de la section d'exploitation	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 652.90</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>93.00</b>

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER et Bernard GAUDINET, 1<sup>er</sup> vice-président est désigné pour présider la séance.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

## 2024-18 - Compte administratif 2023 – Budget GEMAPI

Le Président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

M57	BUDGET GEMAPI (02006)	
<b>VUE DETAILLEE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
65568	Charges de gestion / autres contributions	<b>33 520.43</b>
		<b>0.00</b>
657358	Charges de gestion / autres groupements	<b>19 481.26</b>
66111	Charges financières	<b>875.63</b>
6811	Dotations aux amortissements	<b>0.00</b>
739118	Autres versements et restitutions	<b>124.00</b>
73913	Revers. Sur taxe liée à l'urbanisme	<b>549.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 550.32</b>
023	Virement à l'investissement	0.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 550.32</b>
73118	Autres contributions directes	<b>79.00</b>
73136	Taxe milieux aquatiques	<b>48 000.00</b>
74833	Etat compensation CET	0.00
74834	Etat compensation exonération taxe foncière	<b>42 127.00</b>
74835	Etat compensation exonération taxe habitation	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 206.00</b>
R 002	Excédent fonctionnement reporté	63 171.54
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 377.54</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>98 827.22</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
1641	Remboursement capital Emprunts	<b>9 723.29</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 723.29</b>
001	Déficit d'investissement reporté	9 408.93
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>19 132.22</b>
1068	Affectation du résultat	9 408.93
28031	Amortissements	0.00
021	Virement du fonctionnement	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 408.93</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>-9 723.29</b>

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER et Bernard GAUDINET, 1<sup>er</sup> vice-président est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-19 - Compte administratif 2023 – Budget ZAE

Le Président présente le Compte Administratif 2023, tel que ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
D 6015	Terrains à aménager	
D 605	Achats matériel, équipement, travaux	
D 615231	Entretien, réparations de voirie	
D 615232	Entretien, réparation de réseaux	
D 615231	Entretien et réparation de voiries	84.40
D 63512	Taxes foncières	1 481.00
D66111	Intérêts d'emprunts	375.00
D 6811	Amortissements	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 940.40</b>
D 608 043	Frais sur terrain en cours aménagement	375.00
D7133 042	Variation des en-cours	0.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 315.40</b>
7 133	Variation des en-cours	375.00
757 368	Etablissement et service rattaché	230 000.00
796 043	Intérêts d'emprunts	375.00
774	Subventions exceptionnelles	
774	Subventions exceptionnelles	
7785	Excédent d'investissement repris au compte ....	
R 7015	Vente de terrains aménagés	
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>230 750.00</b>
R002	Résultat fonctionnement reporté	475 957.87
R7133	Variation des en-cours	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>706 707.87</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>704 392.47</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2023</b>
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
1641	Emprunts - Remb. Capital	20 000.00
168751	GFP de rattachement	230 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>250 000.00</b>
D001	Solde d'investissement reporté	755 533.00
D3351	Travaux encours - terrains	
D3355 040	Travaux en cours - Travaux	375.00
D33581 040	Frais financiers	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 005 908.00</b>
R 2804132	Materiel bureau Op Ordre	
R 28041582	Autres matériel	
R3351 040	Travaux encours - terrains	
R3355 040	Travaux en cours - Travaux	
R3358 040	Frais accessoires	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>-1 005 908.00</b>

Le Président quitte la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Michaël MUHLEMATTER et Bernard GAUDINET, 1<sup>er</sup> vice-président est désigné pour présider la séance.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

## 2024-20 - Affectation du résultat 2023 – Budget Principal

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses fonctionnement	2 717 049,89	
Total recettes fonctionnement		4 414 547,63
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 697 497,74</b>
Total dépenses investissement	1 944 128,49	
Total recettes investissement		1 615 484,82
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT REPORT AU BP N+1 (001 et R1068)</b>	<b>328 643,67</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE A REPORTER (R002)</b>		<b>1 368 854,07</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-21 - Affectation du résultat 2023 – Budget Périscolaire

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET PERISCOLAIRE</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses fonctionnement	1 095 068,32	
Total recettes fonctionnement		1 156 237,75
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>		<b>61 169,43</b>
Total dépenses investissement	20 926,43	
Total recettes investissement		16 289,96
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT REPORT AU BP N+1 (001 et R1068)</b>	<b>4 636,47</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE A REPORTER (R002)</b>		<b>56 532,96</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## **2024-22 - Affectation du résultat 2023– Budget Ordures Ménagères**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET ORDURES MENAGERES (51200)</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses de fonctionnement	1 203 390.36	
Total recettes de fonctionnement		1 251 499.70
Résultat de fonctionnement à reporter sur BP N+1 (R002)		48 109.34
Total dépenses d'investissement	0.00	
Total recettes d'investissement		30 409.97
Résultat d'investissement à reporter sur BP N+1 (R001)		30 409.97

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## **2024-23 - Affectation du résultat 2023 – Budget SPANC**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET SPANC (02003)</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses de fonctionnement	31 042.16	
Total recettes de fonctionnement		206 436.29
Résultat de fonctionnement à reporter au BP N+1 (R002)		175 394.13
Total dépenses d'investissement	3 559.90	
Total recettes d'investissement		3 652.90
Résultat d'investissement en report au 001		93.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## **2024-24 - Affectation du résultat 2023 – Budget GEMAPI**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET GEMAPI (02006)</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses de fonctionnement	54 550.32	
Total recettes de fonctionnement		153 377.54
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>98 827.22</b>
Total dépenses d'investissement	19 132.22	
Total recettes d'investissement		9 408.93
<b>Résultat d'investissement à reporter sur BP N+1 (D001) et (R1068)</b>	<b>9 723.29</b>	
<b>Résultat de fonctionnement à reporter sur BP N+1 (R002)</b>		<b>89 103.93</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## **2024-25 - Affectation du résultat 2023 – Budget ZAE**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET ZAE (02002)</b>		
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2023</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses de fonctionnement	2 315.40	
Total recettes de fonctionnement		706 707.87
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au BP N+1 (R002)</b>		<b>704 392.47</b>
Total dépenses d'investissement	1 005 908.00	
Total recettes d'investissement		0.00
<b>Résultat d'investissement en report au 001</b>		<b>-1 005 908.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## **2024-26 - Vote du produit GEMAPI 2024**

Le Président rappelle au conseil communautaire que la CCTV exerce la compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément aux statuts en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans ce cadre, par délibération n°07 du 07 novembre 2019 le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI.

Le produit de cette taxe inscrit au budget annexe GEMAPI, sert à financer les seules dépenses afférentes à la gestion de la compétence GEMAPI et est arrêté chaque année par une délibération spécifique qui doit être votée avant le 15 avril. Il est précisé que cette taxe est plafonnée à 40 € par an et par habitant. La population à prendre en compte est la population DGF. Par ailleurs le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence cette compétence.

Actuellement le budget annexe GEMAPI présente deux dépenses majeures que sont le remboursement d'emprunt repris suite à la dissolution du SMETA, la cotisation au Syndicat de la Lanterne ainsi que la future cotisation au Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon.

Après avis du bureau communautaire qui s'est réuni le mardi 27 mars 2024, il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer le montant du produit attendu à 48 000 €,
- de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

### **2024-27 - Vote des Taux de Fiscalité Intercommunale pour 2024**

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux de fiscalité intercommunale suivants pour 2024 :

Taux de la Taxe d'Habitation	3.25 %
Taux sur le Foncier Bâti intercommunal (TFB)	6.31 %
Taux sur le Foncier non bâti intercommunal (TFNB)	20.79 %
Taux de la Contribution Financière Economique (CFE)	18.80 %

Les taux de TFB, TFNB et CFE sont identiques à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Jean-Louis CHOBARD, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

### **2024-28 - Autorisations de Programme / Crédits de paiement 2024**

En 2023, le conseil communautaire a voté des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'année. Pour mémoire les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération pluriannuelle, identifiée et évaluée tandis que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition annuelle des crédits de paiements de telle sorte que la somme des crédits de paiements soit égale au montant des autorisations de programme.

La création, la modification, l'annulation et la clôture d'une autorisation de programme sont de la compétence de l'assemblée délibérante et ne peuvent intervenir que par décision budgétaire (BP ou DM). C'est une délibération distincte du budget.

Pour 2024, il y a lieu d'une part de revoir la répartition annuelle des crédits de paiements des programmes engagés en 2022 et 2023 et d'autre part de délibérer sur une nouvelle autorisation de programme : le PLUi (nouveau contrat).

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver les autorisations de programmes actualisées tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Projet	Réalisations antérieures	2024	2025	2026	TOTAL
AP/CP 2023.001 - Opération 202202 Restructuration périscolaire SAULX	171 516.00	389 000.00	2 070 000.00	336 227.00	2 966 743.00
AP/CP 2023.002 - Opération 202203 Construction micro-crèche SCITERS / VILLERS-LES-LUXEUIL	99 260.81	434 500.00	1 515 000.00	311 847.93	2 360 608.74
AP/CP 2023-003 - Opération 202201 Réhabilitation bâtiment création micro- crèche SAULX	182 363.03	250 000.00	122 636.97	0.00	555 000.00
AP/CP 2023-004 - Opération 202204 Extension maison de santé	24 432.60	80 000.00	940 000.00	217 788.06	1 262 220.66
AP/CP 2024-001 - Opération 2024-01 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (nouveau marché)	0.00	172 000.00	120 000.00	28 000.00	320 000.00
total	477 572.44	1 325 500.00	4 767 636.97	893 862.99	7 464 572.40

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)*

## 2024-29 - Budget Primitif 2024 – Budget Principal

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

DETAIL PAR CHAPITRE		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	LIBELLE	BP 2024
011	Charges à caractère général	220 600.00 €
012	Charges de personnel	505 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	632 900.00 €
66	Charges financières	60 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €
014	Atténuation de produits	412 979.00 €
	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>1 837 479.00 €</i>
D042	Amortissements	109 500.00 €
D023	Virement à la sect° d'investissement	459 300.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 406 279.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	LIBELLE	BP 2024
13	Atténuation de charges	5 000.00 €
70	Produits des services	12 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 698 502.00 €
74	Dotations et participations	759 500.00 €
75	Autres produits de gestion courante	104 000.00 €
77	Produits Exceptionnels	0.00 €
	<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>2 579 002.00 €</i>
R042	Opérations d'Ordre de Transferts	118 500.00 €
002	Excédent antérieur reporté	1 368 854.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 066 356.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>1 660 077.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	LIBELLE	BP 2024
D16	Remboursements d'emprunts	211 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles - PLUi	62 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées	35 000.00 €
21	Autres charges gestion courante	95 000.00 €
OP 202201	Restruct. Bâtiment pour micro-crèche SAULX	250 000.00 €
OP 202202	Construction périscolaire SAULX	389 000.00 €
OP 202203	Const. micro-crèche CITERS-VILLERS	434 500.00 €
OP 202204	Extension maison de santé	80 000.00 €
OP 202401	PLUI	#REF!
OP 202402	Air de covoitureage QUERS	98 000.00 €
OP 202403	Parcours Chatenois	101 000.00 €
275	Autres immobilisations financières	300.00 €
Total 4581	Opérations sous mandat (défibrillateurs)	0.00 €
D040	Opérations ordres entre section	118 500.00 €
D041	Opérations patrimoniales	38 500.00 €
	<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>#REF!</i>
020	Dépenses imprévues	0.00 €
D001	Déficit d'investissement reporté	328 643.67 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 375 443.67 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	LIBELLE	BP 2024
10222	Dotations Fonds divers Réserves	293 500.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	328 643.67 €
R204	Subventions d'équipement	35 500.00 €
13	Subventions d'investissement	20 000.00 €
R16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
R OP 202201	Restruct. Batiment pour micro-crèche SAULX	241 000.00 €
R OP 202202	Construction périscolaire SAULX	420 000.00 €
R OP 202203	Const. micro-crèche CITERS-VILLERS	460 000.00 €
R OP 202204	Extension maison de santé	0.00 €
R OP 202402	Air de covoitureage QUERS	20 500.00 €
R OP 202403	Parcours Chatenois	21 000.00 €
45	Opération sous mandat	0.00 €
024	Produits de cessions d'immobilisation	0.00 €
R040	Op° ordre entre section (amortissements)	109 500.00 €
R041	Op° patrimoniales	0.00 €
	<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>1 806 643.67 €</i>
021	Virt de la Section Fonctionnement	459 300.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 375 443.67 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-30 - Budget Primitif 2024 – Budget Péricolaire

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

Article	Libellé Article Dépenses	Proposition 2024
Total 11	Charges à caractère général	338 070.00 €
Total 12	Charges de personnel	787 070.00 €
023	Virement à la sect° d'investissement	35 800.00 €
042	Opérations d'Ordre de Transferts	5 900.00 €
Total 65	Autres charges gestion courante	12 353.24 €
Total 66	Charges financières	602.76 €
Total 67	Charges exceptionnelles	200.00 €
Total 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €
<b>Total</b>	<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 179 996.00 €</b>
Article	Libellé Article Recettes	Proposition 2024
002	Excédent antérieur reporté	56 532.97 €
Total 13	Atténuation de charges	5 579.28 €
Total 042	Opérations d'Ordre de Transferts	3 400.00 €
Total 70	Produits des services	460 000.00 €
Total 74	Dotations et participations	653 962.64 €
74751	<i>dont Particip du GFP de Rattachement</i>	<b>350 000.00 €</b>
Total 75	Autres produits de gestion courante	0.93 €
Total 77	Produits Exceptionnels	520.18 €
<b>Total</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 179 996.00 €</b>

**Excédent ou Déficit de Fonctionnement : 0.00 €**

Article	Libellé Article Dépenses	Proposition 2024
001	Déficit d'investissement	4 636.47 €
Total 16	Remboursements d'emprunts	7 799.35 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
Total 21	Autres charges gestion courante	30 574.49 €
Total 27	Autres Immobilisations Financières	0.00 €
Total 040	Opérations ordres entre section	3 400.00 €
	Reste à Réaliser	0.00 €
<b>Total</b>	<b>Dépenses Investissement</b>	<b>46 410.31 €</b>
Article	Libellé Article Recettes	Proposition 2024
021	Virt de la Section Fonctionnement	35 800.00 €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserves	4 710.31 €
Total 13	Subventions d'investissement	0.00 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
Total 040	Opérations d'ordres entre section	5 900.00 €
<b>Total</b>	<b>Recettes Investissement</b>	<b>46 410.31 €</b>

**Balance Investissement : 0.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-31 - Budget Primitif 2024 – Budget Ordures Ménagères

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

<b>VUE DETAILLEE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
D 6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	2 000.00
D 6068	Autres fournitures	0.00
D 6215	Personnel affecté	4 000.00
D 627	Services bancaires	1 500.00
D 62871	Remboursement de frais	1 500.00
D 6541	Admission en non valeur	1 500.00
D 6542	Créances éteintes	2 000.00
D 658	Charges diverses	1 250 000.00
D673	Titres annulés sur exerc.ant.	5 000.00
D 6811	Amortissements	0.00
D 6817	Dépréciation de créances	0.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 267 500.00</b>
D002	REPORT DEFICIT FONCTIONNEMENT	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 267 500.00</b>
R 706	Prestations services	1 250 000.00
R 7588	Autres produits de gestion	2 000.00
R 7714	Recouvrement créances admises en non val	250.00
R 7718	Autre produits exceptionnels	100.00
778	Autres Produits exceptionnels	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 252 350.00</b>
R002	REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	48 109.34
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 300 459.34</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>32 959.34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>
R 28183	Materiel bureau Op Ordre	0.00
R 28188	Autres matériel	0.00
<b>TOTAL AMORTISSEMENT INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>
R001	REPORT EXCEDENT INVESTISSEMENT	30 409.97
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>30 409.97</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>30 409.97</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-32 - Budget Primitif 2024 – Budget SPANC

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

VUE DETAILLEE		
FONCTIONNEMENT		BP 2024
611	Sous traitance	60 000.00
6215	Personnel affecté	8 000.00
6231	Annonces, insertions	1 000.00
627	Services bancaires	50.00
6541	Créances non valeur	1 000.00
6542	Créances éteintes	0.00
673	Titres annulés	4 000.00
6742	Subvention except. equip	0.00
6811	Amortissements	1 071.84
D 6817	Dépréciation de créances	300.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 421.84</b>
23	Virement à section d'investissement	2 395.06
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>77 816.90</b>
7062	Redevances	50 000.00
7068	Autres prestations de service	0.00
748	Autres subventions d'expl.	0.00
777	Amortissement subv AGE	3 559.90
7711	Pénalités perçues	8 000.00
7718	Autres produits exceptionnels	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>61 559.90</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	175 394.13
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>236 954.03</b>
Résultat section de fonctionnement		159 137.13
<b>INVESTISSEMENT</b>		
139111	Reprise Subv AGE	3 559.90
13915	Groupements de collectivités	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 559.90</b>
28088	Autres immobil. Op Ordre	1 071.84
001	Solde exécution investissement reporté	93.00
021	Virement de la section d'exploitation	2 395.06
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 559.90</b>
Résultat section d'investissement		0.00
Résultat total de l'exercice		159 137.13
Résultat à affecter (report au BP N+1)		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Patrice COLNEY, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-33 - Budget Primitif 2024 – Budget GEMAPI

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

INVESTISSEMENT		
139111	Reprise Subv AGE	3 559.90
13915	Groupements de collectivités	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 559.90</b>
28088	Autres immobil. Op Ordre	1 071.84
001	Solde exécution investissement reporté	93.00
021	Virement de la section d'exploitation	2 395.06
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 559.90</b>
Résultat section d'investissement		0.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

(Abstentions : Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, René ROBERT, Gérard COULIN)

## **2024-34 - Budget Primitif 2024 – Budget ZAE**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>
D 608 043	Frais sur terrain en cours aménagement	2 000.00
D7133 042	Variation des en-cours	1 007 908.50
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 009 908.50</b>
7 133	Variation des en-cours	2 000.00
757 368	Etablissement et service rattaché	153 516.03
R 7015	Vente de terrains aménagés	150 000.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>305 516.03</b>
R002	Résultat fonctionnement reporté	704 392.47
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 009 908.50</b>
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
D001	Solde d'investissement reporté	1 005 908.50
D33581 040	Frais financiers	2 000.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 007 908.50</b>
R3351 040	Travaux encours - terrains	311 780.00
R3355 040	Travaux en cours - Travaux	678 228.50
R3358 040	Frais accessoires	17 900.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 007 908.50</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.

(Abstentions : Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN)

## 2024-35 - Attribution de compensation 2024

Le Président rappelle au conseil communautaire le montant total des attributions de compensation fixé à 286 032 € avec la ventilation indiquée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Montant	Commune	Montant	Commune	Montant
Abelcourt	3 143 €	Creveney	1 245 €	Montjustin-et-Velotte	2 627 €
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	2 325 €	Dambenoît-lès-Colombe	2 839 €	Noroy-le-Bourg	13 974 €
Ailloncourt	1 170 €	Dampvalley-lès-Colombe	18 770 €	Pomoy	5 680 €
Autrey-lès-Cerre	748 €	Éhuns	5 709 €	Quers	5 039 €
Betoncourt-lès-Brotte	356 €	Francheville	8 520 €	Rignovelle	5 511 €
Borey	4 926 €	Genevrey	7 824 €	Sainte-Marie-en-Chaux	12 139 €
Bouhans-lès-Lure	2 086 €	La Creuse	1 541 €	Saulx	30 737 €
Calmoutier	7 569 €	La Villedieu-en-Fontenette	2 353 €	Servigney	-2 €
Cerre-lès-Noroy	3 232 €	Lantenot	8 287 €	Vallerois-le-Bois	8 205 €
Châteney	887 €	Liévans	1 917 €	Velleminfroy	1 405 €
Châtenois	439 €	Linexert	6 513 €	Velorcey	842 €
Citers	14 510 €	Mailleroncourt-Charette	8 713 €	Villers-le-Sec	19 697 €
Colombe-lès-Vesoul	13 742 €	Meurcourt	2 637 €	Villers-lès-Luxeuil	45 759 €
Colombotte	656 €	Mollans	1 533 €	Visoncourt	227 €

Il propose au conseil communautaire :

- de verser aux communes les attributions de compensation en un seul versement en avril,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** approuve la proposition.*

*(Abstentions : Hervé LE CAIN)*

Séance levée à 22 h 30

Le Président,  
Benjamin GONZALES,

Le secrétaire,  
Bernard GAUDINET

Arrêté par le conseil communautaire le .....2024

Procès-verbal mis en ligne le ..... 2024